



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021**

**Délibération n° 2021-094**

**FESTIVAL ARTS ET VENDANGES 2021 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN**

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative et Cohésion Sociale, Adjointe de quartier, rappelle à l'Assemblée que depuis 2002, le centre socio-culturel Arts et Loisirs d'Arlac organise avec succès le Festival « Arts et Vendanges » destiné à saluer le retour d'une culture de la vigne dans un secteur viticole ancestral.

Cette manifestation festive, qui se déroulera le 18 septembre 2021, permet de réunir à proximité des châteaux Picque Caillou et Luchey-Halde, au moment des vendanges, les habitants du quartier et plus largement de la métropole bordelaise autour d'un temps de partage de la culture, de la vigne, du vin et des produits du terroir.

Le projet 2021 se déroulera soit autour d'un évènement culturel au Château Luchey-Halde soit, en cas d'interdiction des grands rassemblements, sur des petites formules disséminées sur le quartier sur plusieurs jours. Dans tous les cas la dimension participative sera importante et seront associés les publics concernés (habitants des quartiers environnants, enfants des écoles et des centres de loisirs, ...). Le projet artistique se veut porteur de la mise en valeur du patrimoine viticole, du territoire de la ville, de l'espace départemental et de ses ressources artistiques. Le projet se réalise à travers une programmation multidisciplinaire qui détourne, invente, interroge l'espace public et le public, sur la mise en place des lieux d'accueil et de convivialité, en harmonie avec les lieux investis et l'intervention d'équipes professionnelles en termes d'organisation, de programmation, et sur la mise en place technique et logistique. Il fait partie intégrante des évènements participant à la Journée du Patrimoine sur Mérignac.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 49 950 €, en tenant compte des valorisations des moyens humains et logistiques réunis par l'association et la Ville de Mérignac.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2021.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 juin 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 € en faveur de l'association Arts et Loisirs d'Arlac pour l'organisation de l'édition 2021 du Festival Arts et Vendanges ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*